Milieu socio professionnel, famille et notariat

Par **Alex156**, le **01/04/2011** à **07:01**

Re-bonjour!

Je voulais poser quelques questions quant au notariat qui , d'après les recherches que j'ai faites, n'ont pas encore été posées...

Alors je me lance! J'ai repris mes études après avoir eu diverses expériences professionnelles et à 23ans je suis en L1! Mais pire... je suis passionné par le métier de notaire et ai bien l'intention de poursuivre cette voie jusqu'au bout !) Et justement : de ci de là, je lis sur certains sites/forums que l'installation d'un diplômé notaire relève de l'impossible pour quelqu'un qui n'a pas un apport financier du moins conséquent à fournir, et d'autres qui indiquent que de nombreux financements et prêts sont possibles sous conditions et dossiers à remplir... alors qu'en est-il concrètement? Personnellement issu d'une famille "lambda" , et n'ayant pas eu d'ancêtres richement dotés pour ainsi dire, je crains qu'en poursuivant cette voie je ne me berce d'illusions si c'est réellement le cas? Ou, au contraire, est-ce purement une question de procédure et de volonté, auquel cas n'importe qui peut y arriver (comme dit le proverbe, "quand on veut on peut"...) et il ne faut pas désespérer d'avance? Car à moins de gagner à une loterie européenne, je m'imagine mal avoir une situation me permettant d'acquérir des parts dès la sortie du DSN (oui, je vois loin pour un L1... mais je n'ai pas repris mes études pour m'y amuser, et c'est peut-être là mon unique avantage sur d'autres étudiants: je sais où je veux aller, comment y aller, quelles matières choisir, et m'implique personnellement pour m'en donner les moyens)
En sus, loin d'être matérialiste, un de mes intérêts principaux pour la profession - outre celui la concernant substanciellement - est l'activité libérale qu'elle constitue, et je me vois "mal" salarié ad vitam eternam...

D'autre part, je suis à la recherche d'expérience professionnelle dans le milieu notarial et j'ai entendu parler de la Conservation des Hypothèques, outre les études... est-ce accessible pour effectuer des stages d'observations? Au vu de mes connaissances juridiques actuelles, il me semble pour le moins présomptueux de prétendre à plus que des stages d'observation, bien que je ne demande pas mieux et suis perfectionniste... Et d'ailleurs, comment pourrais-je formuler cela dans une lettre de motivation pour montrer ma volonté d'implication? Sinon, existe t-il d'autres lieux qui permettent d'acquérir une approche du milieu notarial?

En vous remerciant d'avance, pour votre réponse mais aussi pour le contenu que j'ai pu trouver sur le forum et qui m'a bien aidé,

Alex.

Par **Camille**, le **01/04/2011** à **16:45**

Bonjour,
[quote="Alex156":6yempffu]
de ci de là, je lis sur certains sites/forums que l'installation d'un diplômé notaire relève de l'impossible pour quelqu'un qui n'a pas un apport financier du moins conséquent à fournir, et d'autres qui indiquent que de nombreux financements et prêts sont possibles sous conditions et dossiers à remplir... alors qu'en est-il concrètement? Personnellement issu d'une famille "lambda" , et n'ayant pas eu d'ancêtres richement dotés pour ainsi dire, je crains qu'en poursuivant cette voie je ne me berce d'illusions si c'est réellement le cas?
[/quote:6yempffu]
Ben, c'est surtout que, comme vous le savez probablement déjà, un notaire "décroche la timbale", sa "Voie Royale" si vous préférez (et je ne parle pas de Ségolène…), en gros et pour simplifier, quand il s'installe à son compte et "en son étude".
Or, pour s'installer, il faut en trouver déjà une de disponible parce que ce ne peut être qu'une étude déjà existante. Vous ne pouvez pas racheter les murs d'une pharmacie en faillite (ce qui est déjà rarissime !) et y installer votre "boutique de notaire". Une étude qui se libère, c'est donc un notaire qui part en retraite ou [i:6yempffu]ad patres[/i:6yempffu]. Et, vous n'achetez pas que les murs, les meubles meublants, et les rond-de-cuir qui sont assis derrière les bureaux, mais aussi la reprise de la clientèle et la charge notariale.
Donc, c'est rarement le prix d'un billet aller-retour à Bora-Bora au tarif charter de Air Tahiti Nui, même avec quinze jours en hôtel-club cinq étoiles pour deux personnes…
C'est même un peu pour ça que de plus en plus de notaires s'associent en SCP, histoire de "[i:6yempffu]partager les frais[/i:6yempffu]"...

Par **alex83**, le **01/04/2011** à **17:51**

Oui, ça se compte en centaine de milliers mais il faut surtout trouver la place, c'est peut-être encore plus dur.

Mais la profession va peut-être bouger dans les années à venir, qui sait.

Mais c'est clair qu'aujourd'hui, sans connaissances très proches, il est difficile (ou du moins long) de réussir à avoir le statut de notaire. Mais pas impossible...

Par **Camille**, le **02/04/2011** à **06:27**

Bjr,
Oui, et puis il faut prévoir de déménager, parce que les charges ne se libèrent pas forcément dans le coin qui vous attire.
Au fond, ce qu'il faudrait, en échange du principe du numerus clausus des offices, ce serait d'obliger le CSN à publier régulièrement sur Internet la liste des notaires en titre de France et de Navarre qui ont dépassé l'âge canonique de 60 ans, avec publication de leur bulletin de santé et obligation pour ces notaires de passer une visite médicale tous les deux ans...

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

[-(

Image not found or type unknown

(A quand, les iNotaires sur iPhone ?)

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés